MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°174– FÉVRIER/MARS 2023



LE MOT DU MAIRE

Le 13 avril prochain, à 20h00, se tiendra notre troisième réunion de quartier. Les dates précédentes ont rassemblé chacune une trentaine d'habitants des secteurs concernés. Préoccupations, projets et suggestions sont autant de sujets abordés librement lors de cette soirée où la parole de chacune et de chacun est écoutée. L'installation de stationnements pour vélos sera le premier résultat visible de cet échange avec vos élus locaux.

D'autres problématiques s'avèrent plus complexes et ne peuvent être résolues sans assistance. C'est le cas de la vitesse excessive constatée sur l'axe central que constituent la route de Montereau, la Grande rue et la route de Bray. Ce type d'incivilité n'est en rien propre à notre village et personne ne semble détenir de remède miracle. La Communauté de Communes, pour des raisons évidentes, ne réalisera des aménagements qu'en étant certaine du résultat. Le commissariat est quant à lui sollicité régulièrement pour que des contrôles de vitesse soient réalisés.

Un autre sujet a été évoqué à plusieurs reprises : les troubles de voisinage. Je saisis l'opportunité de cet édito pour rappeler que l'incinération de végétaux et autres matériaux est interdite. Les activités bruyantes sont autorisées pour les particuliers : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ; de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ; de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. Pour les professionnels : de 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 20h00 le samedi (repos les dimanches et jours fériés).

Beau printemps à toutes et à tous.

Le Maire
Julien POIREAU

Conseil municipal : p 2

Associations sportives : p 10/11



Marché des Créateurs : p 12

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 9 mars 2023

Enfouissement des réseaux : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2023- Route de Bray et Chemin du Moulin à Vent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui lui est fait,

- Décide à l'unanimité des membres présents et représentés du financement explicité

- Sollicite une subvention de 50°/o auprès du Département.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement:

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1: Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2023, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation ;

Article 2 : que ces dotations aux provisions seront liquidées en fonction d'un état des restes à recouvrer en date du 30 septembre de l'année en cours.

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ,

- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services BL-ACTES de BERGER-LEVRAULT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ,

- Donne son accord pour que le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Seine-et-Marne,

- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société BERGER-LEVRAULT.

Convention de location des salles municipales Le Conseil,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE .

Article 1 : d'approuver les nouvelles conventions de location des salles qui modifient les règles d'utilisation des salles, à savoir : les capacités d'accueil, le montant de la caution, les règles de collecte des déchets, de renforcer les règles de sécurité

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer les nouvelles conventions de location des salles ainsi modifiées, ci-annexées,

Délibération autorisant le maire à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Vu le projet de création d'une unité de production hydroélectrique présenté conjointement par Voies Navigables de France et la Sté TotalEnergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise le maire à engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

- Indique que la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

Demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation des parcs luminaires et des éclairages publics - terrain de foot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pouvant dépasser 60 % du montant hors taxe des travaux dont le montant est estimé à 44 860,60 € au titre du fonds vert

- Autorise le maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention

Informations :

M. le Maire informe le conseil municipal que la facture relative à la consommation de gaz du gymnase est arrivée en mairie. Son prix a été multiplié par 7. Il a été décidé d'arrêter le chauffage dans ce bâtiment. Le dojo reste chauffé pour les écoles.

Mme MANNOLINI prend la parole et explique qu'il est possible d'obtenir des aides de l'Etat pour l'isolation des bâtiments publics (écoles et mairie). Elle demande à M. Fontaine de bien vouloir prévoir des devis pour ces bâtiments publics.

Tour de table :

Mme FARGE informe le conseil municipal :

- des bénévoles sont attendus le dimanche 9 avril 2023 pour la chasse aux œufs,

- l'atelier des petites mains a lieu le mercredi matin de 10h à 12h en fonction des disponibilités des bénévoles,

- la deuxième réunion de quartier aura lieu le jeudi 16 mars 2023 à 20h à la Maison pour Tous.

M. DALIBON prend la parole et explique que de nombreuses personnes ont répondu présentes à la première réunion de quartiers. La réunion a été très agréable.

Mme MANNOLINI informe le conseil municipal qu'elle est en pleine préparation du budget et qu'elle prévoit une réunion de la commission finance pour fin mars.

Mme HONDERLIK informe le conseil municipal que :

- Un nouveau commerçant s'est installé sur le marché. Il propose un plat unique toutes les semaines. La fleuriste doit également revenir.

- Des bénévoles sont venus en mairie pour procéder à des nouvelles inscriptions aux restos du cœur.

Mme TASSEL informe le conseil municipal que le chauffage de l'église ne fonctionne pas. M. FONTAINE prend la parole et explique que la solution serait de changer le thermostat. M. le Maire demande à M. FONTAINE de bien vouloir faire le nécessaire.

M. PAVIOT informe que :

- la commission fleurissement a eu lieu le mardi 21 février 2023.

- des parkings à vélo vont être installés sur la place et vers l'école.

Prochain conseil municipal le jeudi 6 avril 2023 à 20h30.

INFORMATION ENEDIS

Application « Enedis à mes côtés »

Vous constatez une panne de courant dans votre quartier. Pour savoir si c'est bien une panne dans votre rue, téléchargez l'application « Enedis à mes côtés » sur votre smartphone

Rappel du numéro de dépannage pour les particuliers : **09 72 67 50 77**

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Scannez ce QR code pour télécharger l'application
Enedis à mes côtés

RÉUNIONS DE QUARTIER

Construire notre village de demain ensemble !

Dans la profession de foi de l'équipe municipale lors des dernières élections, il était prévu des réunions de quartier pour être au plus près des demandes des habitants.

La crise sanitaire a empêché leur tenue en début du mandat mais avec l'amélioration de la situation, il a été possible de les programmer sur le premier trimestre 2023.

Deux réunions ont déjà eu lieu :

- le 16 février 2023 pour la partie ouest du village, Saint-Donain et les écarts
- le 16 mars pour la partie nord du village correspondant au centre ancien

Elles se sont déroulées dans une excellente ambiance et ont permis de faire remonter un certain nombre de problématiques dont beaucoup pourraient être réglées avec simplement un peu de civisme :

- la vitesse excessive dans les voies principales de Marolles
- le stationnement anarchique rue Grande, notamment au niveau de la boulangerie et au niveau des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves
- le stationnement sur les trottoirs notamment les week-ends
- le non ramassage des déjections canines par certains propriétaires d'animaux et la divagation de chiens sans maître

Pour d'autres demandes, la municipalité pour ce qui est de ses compétences a pris note et s'engage à la satisfaire à court ou moyen terme et pour ce qui est de la compétence de la Communauté de Communes de faire remonter les doléances.

Deux réunions sont encore prévues à 20 heures à la Maison pour tous :

- le jeudi 13 avril 2023 pour le quartier sud
- le jeudi 11 mai 2023pour le quartier est

Prenez note ! Vous serez les bienvenus.





MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue des Fontaines et l'allée du Bois Champy







Le pré et la ferme en 1976

Nous arrivons maintenant dans les parties du village issues des extensions des années 1970 – 1980.

Rue des Fontaines est le nom donné à cette rue du lotissement qui a vu le jour en 1983 avec son voisin des Prés Madame.

Son nom provient de la ferme voisine dite des Fontaines. Le nom de cette ferme vient lui-même certainement de l'existence dans le quartier d'une rivière souterraine permettant un accès aisé à l'eau.

Cette ferme est très ancienne et figurait déjà sur les plans du XVIIIème siècle comme sa voisine de la Recette. Implantée le long de la Seine et du chemin de halage, elle servait de relais pour les mariniers à l'époque où les bateaux étaient tirés par des chevaux ou des ânes. Ils y faisaient une halte pour le réconfort des bêtes et des gens.

Nous la discernons très bien sur la carte figurant dans notre précédente édition. Elle est longée à l'ouest par un chemin qui allait de la Seine à la route de Montereau. Tronqué de nos jours, ce chemin n'existe plus que le long de la ferme et a été dénommé allée du Bois Champy, ce dernier étant un lieu-dit situé en face de l'autre côté de la Seine. La seule construction donnant sur ce chemin est la station d'épuration.

Lors de l'inventaire de 1976, effectué à la demande du Conseil Général, la ferme des Fontaines présentait un état impeccable d'entretien ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.



Le chemin de halage et la ferme en 1976

Elle appartenait alors à Monsieur et Madame HAUTIN qui l'ont abandonnée en 1990 suite à la maladie du propriétaire. Ils exploitaient soixante-seize hectares de terres et élevaient 160 moutons dans les années 1960.

Puis vint le temps des constructions neuves, le lotissement des Fontaines se remplissant petit à petit comme nous pouvons le voir sur la photo aérienne ci-dessous.



La rue des Fontaines est une impasse et ne voit donc que la circulation des riverains. En limite avec le lotissement des Fermes plus ancien de quelques années se trouve une placette appréciée des habitants et des jeunes enfants. Elle est reliée aux voies adjacentes par trois passages dont l'un est très étroit.



Certains ont peut-être remarqué qu'une plaque y était apposée : « Passage Pierre de Montereau ». Il s'agit d'une initiative privée du voisin, Monsieur Pierre qui a financé cette plaque et qui en a fait un clin d'œil avec son propre nom.

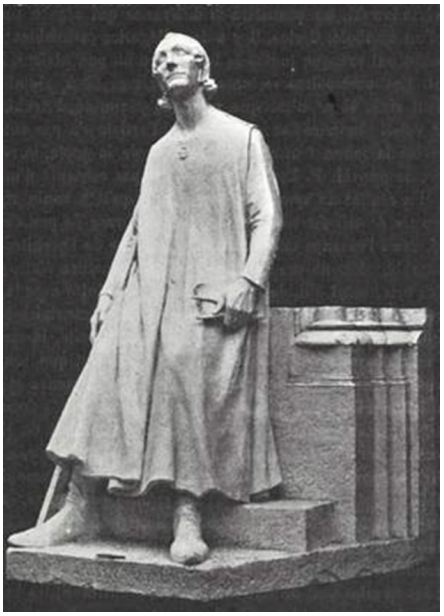
Mais qui était Pierre de Montereau (ou de Montreuil) ? Eh bien, c'est tout simplement un grand architecte né vers 1200 et mort le 17 mars 1267 à Paris. Il fut chargé par l'Abbé Eudes Clément de rebâtir l'église abbatiale de Saint-Denis vers 1231 et est cité dans une charte de 1247 extraite du cartulaire de l'abbaye. Il avait bâti aussi le réfectoire et la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Vers 1258, il succède à Jehan de Chelles comme architecte de la cathédrale Notre Dame de Paris et construisit notamment le bras sud du transept et la porte rouge.

Il fût enterré avec son épouse dans la chapelle qu'il avait bâtie à l'abbaye de Saint Germain des Prés. Son épitaphe, gravée sur sa tombe, indiquait : « flos plenus morum, vivens doctor lathomorum » c'est à dire : « fleur pleine de vertus, de son vivant professeur des tailleurs de pierre ». Le réfectoire de Pierre de Montereau fût détruit en 1797 et la chapelle en 1802 pour ouvrir l'actuelle rue de l'Abbaye.

Si Montereau possède sa rue Pierre de Montereau où se situe le collège éponyme, Marolles possède son passage secret Pierre de Montereau.

A vous de le découvrir !

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme



Statue d'Henri Bouchard (1908) représentant Pierre de Montereau assis tenant une règle d'architecte. Elle se trouve actuellement dans les jardins de l'abbaye de Saint-Denis.

PATCH À MAROLLES

Puces des couturières et journée de l'amitié











LES AMIS DE L'ÉCOLE

Carnaval !



Dimanche 19 mars 2023 était le jour des retrouvailles : en effet depuis le Noël des deux écoles nous n'avions pas eu la joie de retrouver les enfants dans une ambiance festive ! Et ce fut un bonheur de les retrouver accompagnés de leurs parents pour notre traditionnel Carnaval.

Vous étiez très nombreux à répondre à l'appel et à venir déguisés pour profiter du goûter-crêpes préparé par les bénévoles de l'association.



Les enfants ont pu s'adonner aux coloriages, décoration de masque, jeux de labyrinthe ou des différences dans une ambiance festive, puis chacun a participé à la destruction des Piñatas remplies de bonbons. Malgré la pluie nous empêchant de mettre en place la structure gonflable en extérieur, l'après-midi a permis aux petits et aux grands de passer un agréable moment, toujours dans la bonne humeur, marque de fabrique de notre joyeuse association !

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine manifestation : la chasse aux œufs de Pâques le dimanche 09 avril 2023, en collaboration avec la mairie. Diverses animations vous seront proposées, en espérant que le temps soit de la partie comme lors de la précédente édition.

Bien évidemment le point d'orgue de cette année scolaire 2022-2023 reste la Kermesse pour laquelle nous travaillons d'arrache-pied ! Nous sommes toujours à la recherche de dons, lots, peluches etc. Pour cela vous pouvez nous joindre sur le téléphone portable de l'association au 07.81.65.82.78.

A ce jour, nous peinons à recruter de nouveaux bénévoles, vous êtes tous les bienvenus, que ce soit pour une heure ou plus, pour nous aider lors de l'installation et/ou le déroulement de nos diverses manifestations, l'association a besoin de vous pour continuer à exister.

Le bureau
des Amis de l'école



AMÉNAGEMENT

Point sur le fleurissement

Grâce à l'action entreprise depuis plusieurs années pour une gestion écologique de nos espaces verts et aux efforts de fleurissement avec des fleurs ou plantes pérennes, la commune a obtenu une première fleur.

Les efforts vont être poursuivis dans les années qui viennent pour viser la deuxième fleur.

D'ores et déjà, les services techniques ont entrepris des travaux que vous pouvez remarquer :



- Pose d'arbustes dans les pots implantés dans différents sites du village avant le fleurissement à leurs pieds. A ce sujet, bonne nouvelle. Les pots qui avaient été dérobés ont été retrouvés chez le voleur grâce à la vidéosurveillance, la recherche de notre policière municipale et à l'intervention du Commissariat de Montereau. Merci à eux.

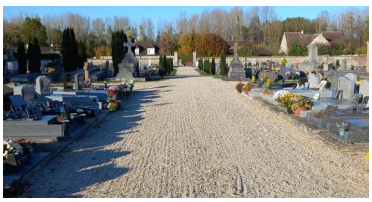
- Installation d'un escalier en rondins face au gymnase pour accéder à la plate-forme où sera implantée une table de pique-nique pour les visiteurs du gymnase notamment et aménagement des abords de cet escalier



- Plantation d'une haie protectrice le long de la déviation sur les terrains du stade



- Traitement des allées du cimetière en « zéro phyto »



A venir, réfection des parterres cour de la mairie et sur la place et plantation de végétaux ruelle du Carrefour le long du mur communal pour inviter les riverains des ruelles et petites rues à faire de même lorsque c'est possible.

Ainsi, nous rendrons notre beau village plus riant et accueillant.

TRAVAUX

Pont rue du bois Moine

Si vous êtes passés par cette rue, vous avez pu constater que des barrières ont été posées sur le pont avec un arrêté limitant la circulation aux véhicules inférieurs à 1,5 tonnes.

Pourquoi ?

Dans le cadre du programme de réfection des voiries 2023 par la Communauté de Communes, la commune avait proposé la réfection du revêtement rue du Bois Moine et sur une partie du chemin des Iles suite aux travaux d'enfouissement.

Lors de la visite technique réalisée par la Communauté de Communes, il a été constaté de fortes dégradations de la structure de ce pont pouvant mettre en péril sa solidité.

Il faut dire qu'il a été construit en 1897 au moment de la réalisation du canal et du ru. A cette époque, il ne supportait que le passage de piétons des brouettes des lavandières et de chevaux tirant des charrettes. Mais aujourd'hui, ce sont des véhicules automobiles, des camions de fioul et des tracteurs avec remorques qui l'empruntent !

La Communauté de Communes a fait réaliser une expertise et va engager les travaux de réfection de ce pont, nous espérons le plus rapidement possible. Après cela, pourront être réalisés les travaux de revêtement de la chaussée.

Nous demandons donc aux riverains un peu de patience et d'indulgence pour la gêne occasionnée.







Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

PHARMACIE

Borne de téléconsultation à Marolles

Les pharmacies (aussi appelés officines) jouent un rôle central dans le parcours de soin des patients.

Le pharmacien, prodigue des conseils médicaux, délivre des médicaments et propose même maintenant de la **téléconsultation en pharmacie** !

Même si le rôle du pharmacien est souvent résumé à la délivrance des médicaments, il a en réalité une place bien plus importante auprès des patients puisqu'il délivre de nombreux conseils médicaux quotidiennement. Grâce à son rôle d'éducation et de prévention auprès des patients, il évalue la connaissance du patient, favorise son adhésion thérapeutique et l'aide à s'approprier sa médication. Le pharmacien est également autorisé à réaliser des actes médicaux : vaccination, dépistage…

Lors de l'apparition de symptômes bénins (maux de gorge, toux, migraine…), le premier réflexe est souvent de se rendre en pharmacie pour traiter rapidement ce début de maladie. En France, plus de 8 français sur 10 sont adeptes de l'automédication. Nous sommes parmi les premiers en Europe à prendre des médicaments sans consulter un professionnel de santé au préalable.

Cependant, dans certains cas, les symptômes nécessitent un diagnostic médical. Avant la téléconsultation en officine (ou pharmacie), il aurait fallu rentrer chez soi, prendre rendez-vous avec un médecin, honorer le rendez-vous pour ensuite revenir en pharmacie avec une ordonnance… Désormais, cela peut être réglé en quelques minutes ! La téléconsultation en pharmacie permet d'obtenir le diagnostic d'un médecin, une ordonnance et les médicaments au même endroit. Cette rapidité de prise en charge permet de commencer son traitement rapidement.

Une **téléconsultation en pharmacie est remboursée** de la même manière qu'une consultation classique (prise en charge à 100% par la sécurité sociale) et l'échange des documents médicaux se fait directement en ligne. Votre pharmacien reçoit en même temps que vous l'ordonnance. Vous n'avez plus qu'à récupérer vos médicaments et le tour est joué !

Au-delà de la rapidité de prise en charge, la **borne de téléconsultation en pharmacie** permet aussi de rendre les soins médicaux plus accessibles aux populations pour qui le recours aux solutions numériques n'est pas forcément une évidence. En plus de pallier les inégalités numériques, la **téléconsultation en pharmacie** permet d'améliorer la prise en charge médicale dans les déserts médicaux. Les appareils médicaux (objets connectés) reliés à la borne permettent d'établir un meilleur diagnostic médical malgré la distance. Plus besoin d'attendre plusieurs semaines et de faire des kilomètres pour obtenir un avis médical, il suffit de se rendre dans sa pharmacie de proximité.

PATRIMOINE

Festival Vapeur

L' Ajecta, musée vivant du chemin de fer implanté à Longueville organise les 6,7 et 8 mai 2023 son Festival Vapeur.

A cette occasion, des parcours en trains à vapeur auront lieu entre Longueville et Montereau et passeront donc devant notre ancienne gare de **Noslong-Marolles**. C'est une occasion rare de revivre le passé puisque les trains de voyageurs ont déserté la gare depuis le 6 mars 1939. C'est aussi l'occasion de circuler sur la plus ancienne ligne de Seine et Marne. Profitez-en.



Jean-Pierre PAVIOT

MAROLLES EN SCÈNE

Concert du 11 mars



L'association Marolles en scène à fêté comme il se doit la Saint Patrick. Par leurs talents immenses, les musiciens ont combiné musique et ambiance avec le public.

Ce fut un moment revigorant et inoubliable.

Le groupe "**TRIO CELTIQUE**" est un phénomène d'effervescence musicale exceptionnel qui nous détache de la vie quotidienne.

Au plaisir de les revoir très vite







ATRIUM

Un festival d'Art Contemporain !



En collaboration avec la municipalité de Marolles-sur-Seine, l'association "Atrium" propose du vendredi 16 juin au vendredi 14 juillet 2023, son premier festival d'art contemporain "AGGLO" ayant pour thème la sculpture.

Au programme, des sculptures en métal, bronze, céramique, bois, pierre ou encore plastique, feront découvrir au grand public les différentes façons de travailler la matière.

"Les œuvres seront exposées tout au long de cette période, mais ponctuellement les artistes viendront réaliser des performances tout au long de ce mois", explique François Paviot, président de l'association.

C'est une véritable découverte évolutive qui sera proposée au public tout au long de cette période.

"C'est une façon dans un premier temps de découvrir le travail d'un artiste et comment il procède pour réaliser ses œuvres, mais à chaque passage, les visiteurs découvriront ou redécouvriront une nouvelle exposition car elle ne sera plus tout à fait la même", complète-t-il.

Cet événement se déroulera dans différents endroits de la commune, comme la salle d'exposition et ses extérieurs mais aussi la place de l'église ou encore au bord de l'eau : "Nous espérons que cette nouvelle façon de découvrir l'art, au coin de la rue et en direct permettra à chacun de se l'approprier et de faire "**d'AGGLO**" un beau succès que nous aimerions pérenniser chaque année !" conclut François Paviot.

A.S.Marolles

Assemblée Générale et Stages Multisports



L'Assemblée Générale de l'A.S.M. du 03 février dernier a fait l'objet de la mise en avant des événements marquants suivants :

La mise à l'honneur de 22 Lauréats 2022 pour leur fidélité, leur assiduité, leur implication et leur dévouement.

La présentation du rapport moral listant une très forte activité de l'ASM et de ses sections, et dont les statistiques font état de 819 adhérents (soit 20 de plus que les chiffres d'avant Covid), d'une augmentation des effectifs dans 10 des 11 sections de l'ASM, d'une bonne répartition de toutes les tranches d'âge allant de 3 à 92 (les femmes plus nombreuses que les hommes après 40 ans) et d'une parité Homme - Femme.

Nos adhérents viennent de 83 communes et font en moyenne 14.3 km Aller-Retour pour venir faire du sport à Marolles.

La présentation du rapport d'activité 2022 par les présidentes et présidents de section (Basketball, Football, Gymnastique fitness et Zumba, Gymnastique Rythmique et Danse moderne, Handball, Pétanque, Stages multisports et Multisports Baby, Tai Chi et Yoga, Taikibudo, Tennis et Tennis de table).

Des résultats financiers fortement bénéficiaires permettant d'effacer les déficits des années Covid 2020 et 2021.

Remerciements aux communes de Marolles, Misy, La Tombe, Balloy et Barbey ainsi qu'au Conseil Départemental et à l'ANS pour l'attribution de subvention.



Le renouvellement du bureau avec un changement au poste de Trésorier et l'entrée d'un nouveau membre, dont voici la nouvelle composition :

Patrick LE FLOC'H (Président), Céline CHAUVIERE (Vice-Présidente), Sandrine BOUTIN (Secrétaire), David NARME (Trésorier), Nathalie FONTAINE (Trésorière adjointe), et comme membres Evelyne BOTTELLI, Grégory GANDOIN et Philippe BOUTIN.



En clôture, des remerciements ont été adressés aux 51 participants, aux Services Techniques et secrétariat de la commune de Marolles pour leur soutien logistique et surtout à tous les bénévoles qui œuvrent sans relâche pour l'animation des nombreuses activités de l'ASM.

L'ASM vous donne rendez-vous pour son prochain stage multiports qui aura lieu pendant la 1ère semaine des vacances de Printemps du 24 au 28 avril. Pour renseignements et inscriptions, veuillez contacter Patrick LE FLOC'H au 07 77 36 32 66

A.S.M FOOTBALL

Loto du Football du 11 mars

Quelle belle soirée, une salle comble : les amateurs de loto ont croisé le carton dans une ambiance familiale à la hauteur de l'événement

Il faut dire que grâce, à la générosité de nos nombreux et généreux sponsors, de très beaux lots ont été mis en jeu : ordinateur portable, téléviseur 108cm, trottinette électrique, jambon, nettoyeur haute pression150 bars, nombreux bons d'achat, que demander de plus !

Un GRAND MERCI aux entreprises marollaises : ARM – CASA ELEC – La boulangerie « AUX DOUCEURS MAROLLAISES » STUDIO COIF, mais également au restaurant « LE SMILE » d'Avon, CARREFOUR Montereau Surville, les sociétés PICHON de Sens et France PROTECT de Champforgueil (71), ...

Le bénéfice de ce loto permettra de financer la sortie club de fin avril qui amènera nos jeunes footballeurs, leurs dirigeants et les parents assister au match de ligue 1 Auxerre – Lille.

Les participants ont tous été unanimes sur la qualité de l'organisation de la soirée.

Cette belle réussite est à mettre une fois de plus au crédit de l'équipe de bénévoles de l' O. C. M. Football emmenée par son président F. Fontaine.

Une soirée familiale comme on en demande, avec le respect et la chaleur humaine dégagée, rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



A.S.M BASKET-BALL

Le championnat départemental a repris le week-end suivant les vacances avec 3 matchs à domicile, deux défaites (U11/U13) et une victoire (U15).



N'hésitez pas à venir encourager nos jeunes équipes Marollaises !

Prévisionnel des rencontres au gymnase des Gravelins :
Le 18/03/2023 : U11 vs Melun à 13h30
Le 01/04/2023 : U11 vs Provins à 13h30, U13 vs Brie à 15h et U15 vs Champagne à 17h
Le 08/04/2023 : U15 vs Moret à 17h
Le 16/04/2023 : U9 plateau à 14h
Le 13/05/2023 : U13 vs Champagne à15h

Suite à la formation d'arbitre officiel organisée par le comité de Basket-Ball de Seine-et-Marne et la commission des officiels, Ilona et Léo officieront sur les parquets de Seine-et-Marne grâce à l'obtention de leur examen d'arbitre départemental. Félicitations !

Le club remercie les bénévoles, les parents présents tous les week-ends.



A.S.M ÉLAN SPORTIF

L'Élan sportif a décidé cette année de mettre à l'honneur le bureau.

On ne remerciera jamais assez les bénévoles car sans eux il n'y aurait pas d'association.

Alors encore merci à eux !

Cette année cela fera 48 ans que l'Élan sportif existe et nous fêterons dans deux ans les 50 ans de l'Élan sportif.

J'en profite donc, pour demander aux personnes qui ont contribué à faire vivre l'Élan sportif depuis sa création se fassent connaître en envoyant un mail à elan.sportif77130@gmail.com ou en téléphonant au 06.61.06.44.83 afin de préparer les 50 ans de l'Élan sportif comme il se doit.



MARCHÉ DES CRÉATEURS

Samedi 13 Mai 2023

La municipalité souhaite mettre en lumière les artisans, créateurs, artistes de la commune et pour cela organise son premier marché des créateurs le samedi 13 mai 2023 à la Maison pour Tous.

Vous habitez Marolles-sur-Seine ou ses alentours, vous êtes un créateur de bijoux fait main, de sculptures, de peintures, d'objets de décoration… n'hésitez pas à contacter la mairie au 01.64.31.32.56 ou par mail : a.farge@marolles77130.fr pour vous inscrire.



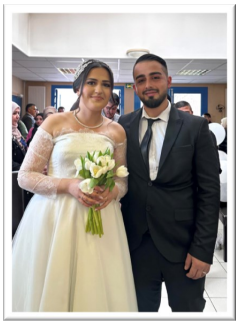
MANIFESTATIONS





Etat civil

Mariage



M. TÜRKOGLU
et Mme KORKMAZ
Le 18 mars 2023

Décès

M. VITRY Patrice *à l'âge de 69 ans.*

Ayant connaissance des dispositions de l'article 9 du Code Civil, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée et qui s'opposent notamment à la divulgation par des autorités publiques, telles les municipalités, à des tiers, quelle qu'en soit la qualité, de tout élément de vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci.
Les publications dans le Marol'infos se font à la demande des familles.

Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)